

Avis de publicité

Occupation temporaire du domaine public Le Palacret à Saint-Laurent 22140

Guingamp-Paimpol Agglomération a décidé de mettre à disposition certains espaces du site du Palacret pour dynamiser le site : 2 salles de réunion, 1 salle de spectacle / exposition et 1 hébergement de 8 chambres. Le projet retenu sera en lien avec les ambitions du projet de territoire : « Être créatif et productif : agir pour une terre créative et productrice de valeurs ajoutées », « Être redistributif : mettre en partage un service adapté aux habitants » et « Faire collectif : agir pour favoriser les coopérations citoyennes et institutionnelles » (Lien vers le projet de territoire : <https://www.guingamp-paimpol-agglo.bzh/grands-projets/projet-de-territoire/>). De plus, afin de correspondre aux valeurs du site (insertion, formation, éducation à l'environnement, patrimoine et culture) et pour assurer une continuité avec les acteurs et projets déjà en place, les structures du domaine de l'économie sociale et solidaire seront privilégiées.

OBJET :

Appel à candidatures pour une occupation temporaire du domaine public sur le site du Palacret, en application de l'article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

LIEU :

Le Palacret, 22140 Saint-Laurent.

La surface totale des bâtiments concernés est de 565 m².

Le projet de convention d'occupation temporaire comprend une description détaillée du site, disponible sur simple demande (uniquement par courriel).

DUREE : Du 1^{er} avril 2025 au 31 décembre 2029.

CONDITIONS D'OCCUPATION :

Le site est mis à disposition en l'état. Comme il s'agit d'un bien de l'Agglomération mis à disposition, l'occupation du site devra être en lien avec les compétences de la collectivité : « Education à l'environnement et éco-citoyenneté » et « Action Sociale d'intérêt communautaire » et « développement du territoire ».

Trois associations sont actuellement locataires d'une partie du site (hors projet).

REDEVANCE : 2500 € / an

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Le dossier de candidature (maximum 30 pages) devra comprendre : les coordonnées et le statut du candidat, son projet pour l'occupation du site, son plan de financement, ses compétences et son expérience professionnelle.

Dale limite de réception des candidatures : **vendredi 28 février à 12h.**

Les offres devront être envoyées uniquement à l'adresse suivante: affairesfoncieres@guingamp-paimpol.bzh

POUR TOUTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS :

Service Biodiversité et environnement : Julie SAMSON (j.samson@guingamp-paimpol.bzh)

Guingamp-Paimpol Agglomération

11 rue de la Trinité 22 200 GUINGAMP

02 96 13 59 59 / www.guingamp-paimpol-agglo.bzh